

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTE EST-AFRICAINE, DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS ET DE LA CULTURE (MACEAJSC)

PROJET ENTREPREUNARIAT AGRO-PASTORAL ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES
JEUNES ET DES FEMMES (PEAPJF – BURUNDI)

No. D'Identification du Projet

: P-BI-IE0-006

PROJET ENTREPREUNARIAT AGRO-PASTORAL ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES
JEUNES ET DES FEMMES

PEAPJF-BURUNDI

No. D'Identification du Projet :
P-BI-IE0-006

TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE CONSULTANT RESPONSABLE DE LA PASSATION
DES MARCHÉS

Bujumbura, Janvier 2023

TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE CONSULTANT RESPONSABLE DE LA PASSATION DES MARCHÉS

1. Introduction

Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu, du Groupe de la Banque Africaine de Développement, un financement d'un montant de 15.4 millions d'UC en vue de contribuer au Projet d'Entreprenariat agro-pastoral et perfectionnement professionnel des jeunes et des femmes (PEAPJF), P-BI-IE0-006. Il est prévu qu'une partie des ressources de ce don soit utilisée pour financer les prestations d'un Consultant Responsable de la Passation des Marchés.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Objectif du projet est : " Accroître la production agro-pastorale en vue d'améliorer la contribution des filières sélectionnées à la croissance du PIB pour une meilleure transformation structurelle de l'économie Burundaise."

Le projet comprend 3 composantes ci-après :

- ✚ Composante I : Appui à la formation professionnelle et perfectionnement des compétences des jeunes et des femmes
- ✚ Composante II : Appui à l'écosystème entrepreneurial, Petites et Moyennes Entreprises (PME) et coopératives agropastorales
- ✚ Composante III : Appui institutionnel, renforcement des capacités et Coordination du Projet

Pour réaliser ses objectifs et atteindre les performances souhaitées telles que prévues dans le document d'évaluation du Projet, le Gouvernement du Burundi désire recruter un (e) consultant expert en passation des marchés dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence.

3. Objectif général de la mission du consultant

L'objectif général de la mission du consultant expert en passation des marchés est d'appuyer efficacement le PEAPJP financé par la BAD afin de garantir la réalisation des activités liées à la passation de marchés du projet en conformité avec les directives et règles édictées par la Banque Africaine de Développement.

4. Objectifs spécifiques de la mission du consultant

Sous la Responsabilité du Coordonnateur, la mission du Responsable de la passation des marchés est d'assurer un appui sur les aspects de passation des marchés et il est attendu de lui/elle de:

- Appuyer le projet pour que les procédures de la passation des marchés soient appliquées à chaque étape de la passation des marchés ;
- Appuyer le projet pour que les dossiers de marchés (TDRs, DAO, Expression d'intérêt,) soient de bonne qualité;
- Appuyer le projet pour que les décisions de passation des marchés respectent les procédures et l'accord de don convenu ;

- Appuyer le projet et coopérer avec le Coordonnateur pour répondre aux plaintes, afin de résoudre tout problème de passation des marchés qui pourrait survenir.

5. Missions, tâches et responsabilités

L'Expert(e) en passation de marchés accomplit les tâches suivantes détaillées par catégorie :

5.1. Planification de la passation de marchés et suivi du processus

- Préparation et coordination de la planification pour la passation de marchés ;
- Mettre à jour le plan de passation de marchés au moins une fois l'an et chaque fois que de besoin ;
- Appuyer le projet à développer un mécanisme de suivi de la passation des marchés afin de pouvoir identifier rapidement les sources potentielles de retard, d'en informer le coordonnateur et de proposer des solutions pour les résoudre ;

5.2. Sélection et emploi de consultants

- Appuyer les responsables techniques dans l'élaboration des termes de référence, des critères techniques à insérer dans les dossiers de Demande de propositions (DDP) en veillant au respect des principes fondamentaux de la passation des marchés;
- Elaborer les demandes de manifestation d'intérêt pour les services de consultant suivant le modèle standard prévu ;
- Elaborer des dossiers de Demande de propositions techniques et financières conformément aux dossiers standards d'appel d'offres prévus ;
- Analyser et répondre aux demandes d'éclaircissement pendant la période de soumission ;
- Superviser et Appuyer et la personne chargée d'enregistrement des propositions reçues avant la date et heure limite de remise des propositions et tenir un cahier d'enregistrement des propositions ;
- Participer aux séances d'ouverture des propositions ;
- Participer aux séances d'évaluation, de négociations et d'attributions des contrats : apporter un appui aux commissions d'ouverture et d'analyse des propositions techniques et financières afin de pouvoir conseiller les membres de la commission d'évaluation ; fournir des avis critiques sur les propositions d'attribution qui lui sont soumises, sur base du contenu des Demande de propositions pour se conformer aux règles et procédures de la BAD avant toute demande d'ANO,
- S'assurer de la conformité et de la qualité des rapports d'évaluation des propositions techniques et financières à transmettre à la Banque ;
- Fournir des recommandations sur le contenu des PV d'attribution
- Etablir les procès-verbaux des négociations et des contrats entre le Projet et les consultants retenus ;
- Assurer le suivi des avis de non-objection sollicités auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD).

5.3. Appui pour acquisition des biens et travaux

- Appuyer les responsables techniques dans l'élaboration des spécifications techniques, des

critères techniques à insérer dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) en veillant au respect des principes fondamentaux de la passation des marchés ;

- Elaborer des dossiers d'Appel d'Offres conformément aux dossiers standards d'appel d'offres prévus ;
- Elaborer les avis d'appel d'offres suivant le modèle standard prévu et de s'assurer que le lancement des appels d'offres soient effectués dans les normes internationales et dans les délais impartis ;
- Analyser et répondre aux demandes d'éclaircissement pendant la période de soumission ;
- Superviser et appuyer et la personne chargée d'enregistrement des offres reçues avant la date et heure limite de remise des offres et tenir un cahier d'enregistrement des offres ;
- Participer aux séances d'ouverture des offres ;
- Participer aux séances d'évaluation, de négociations et d'attributions des marchés : apporter un appui aux commissions d'ouverture et d'analyse des offres afin de pouvoir conseiller les membres de la commission d'évaluation ; fournir des avis critiques sur les propositions d'attribution qui lui sont soumises, sur base du contenu des DAO pour se conformer aux règles et procédures de la BAD avant toute demande d'ANO,
- S'assurer de la conformité et de la qualité des rapports d'évaluation des offres à transmettre à la Banque ;
- Fournir des recommandations sur le contenu des PV d'attribution
- Etablir les projets des marchés entre le Projet et les adjudicataires retenus ;
- Assurer le suivi des avis de non objection sollicités auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD).

5.4. Service de conseil au coordonnateur ainsi que tout responsable de l'exécution du projet dans des actes liés à la passation et à l'exécution de marchés

- Apporter un appui conseils en cas de besoin sur toutes les décisions liées à la passation et à l'exécution de marchés pour un meilleur respect des règles ;
- Sur sa demande, conseiller le coordonnateur du projet et les partenaires du projet dans la compréhension et la rédaction de tout courrier entrant ou sortant ayant des aspects de passation de marchés ;
- Sur demande des services concernés, apporter des conseils appropriés dans l'exécution de marchés et surtout en ce qui concerne la résolution des différends qui pourraient survenir ;

5.5. Tâches incompatibles

En raison de son rôle de conseiller dans les décisions de passation de marchés et de sa forte implication dans l'élaboration des dossiers de marchés, Le Responsable de la passation des marchés ne doit pas être impliqué dans les décisions de passation de marchés (évaluation et attribution des marchés, négociation des contrats, etc...). En particulier, il/ elle ne doit pas être membre :

- De la commission d'évaluation des offres,
- Des commissions de réception des fournitures ou services,
- Du comité chargé de négocier le contrat pour les services de consultants.

Cependant, en tant que garant du respect des méthodes et procédures en matière de passation des marchés, il a le rôle d'assister toutes les différentes commissions dans l'accomplissement de leurs travaux

et de s'assurer de la conformité des décisions, et de la qualité des rapports et dossiers à transmettre à la Banque.

6. Profil du Responsable de la passation des marchés

Les candidats à ce poste doivent :

- Être de nationalité burundaise ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum [Bac + 4 ans minimum] dans le domaine de Sciences de gestion, de Droit, finances publiques, administration publique, administration des affaires, gestion, passation des marchés, de Génie Civil ou autre Ingénierie ;
- Avoir une preuve de formation en Passation de Marchés ou gestion de contrats ;
- Avoir au minimum 7 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de passation des marchés ;
- Avoir au minimum 5 ans d'expériences professionnelles en matière de gestion et de passation des marchés de projets de développement et/ou organismes internationaux financés par différents bailleurs de fonds (BAD, Banque Mondiale, Union Européenne, FIDA,);
- Avoir des connaissances des procédures de la Banque Africaine de Développement, des directives pour la passation des marchés serait un atout ;
- Avoir des connaissances en informatique (Bureautique, Word, Excel et Power point) et une connaissance dans un logiciel de gestion des marchés publics serait un atout.
- Avoir une maîtrise parfaite parlée et écrite du français ;
- Avoir une maîtrise de l'anglais serait un atout.

7. Conditions d'emploi et durée des prestations.

- Le Responsable de la passation des Marchés sera un consultant individuel rattaché à l'Unité de Gestion du Projet Entrepreneuriat Agro-Pastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes – PEAPJP ;
- C'est un poste de Consultant individuel à temps plein ;
- Le consultant est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

8. Les livrables attendus sont, entre autres, les suivants :

- Un rapport analytique et critique sur l'Etat d'avancement des activités du PEAPJP, incluant un document de suivi fourni à la coordination. Ce rapport est à adresser au Coordonnateur ;
- Le Plan de Passation de Marchés et ses mises à jour ;
- Les rapports mensuels sur la situation de la passation de marchés.

9. DUREE DE LA MISSION

La mission du RPM s'étendra jusqu'à la fin du projet PEAPJF assortie **d'une évaluation annuelle** des performances. A la suite de cette évaluation, seule une performance jugée satisfaisante par l'Agence d'Exécution et la disponibilité du budget donneront lieu à la poursuite des prestations.

10. Mode de sélection du consultant

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement**, édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

La sélection du (de la) Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Africaine de Développement, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

La procédure de sélection sera faite sur la base de comparaison des CVs des candidats et suivants les principaux critères ci-après :

1.	qualifications générales et aptitude pour la tâche à accomplir	30%
2.	expérience dans la tâche décrite dans les Termes de référence	60%
3.	capacité linguistique	05%
4.	connaissance de la région et du pays	05%

Cette étape sera constituée d'une présélection sur base de dossiers où les candidats seront classés sur base des qualifications et l'expérience requises pour le poste conformément aux TdR ci-dessus. La répartition des notes pour cette phase sera faite dans l'esprit de ne retenir que les candidats ayant le meilleur profil.

Après avis de non-objection sur le rapport de sélection, le candidat retenu pour le poste sera invité à une séance de négociation de son contrat. La proposition financière ne doit pas dépasser la limite acceptable suivant la grille salariale convenue dans le cadre du projet.

11. Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation;
- Un curriculum vitae détaillé et signé ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ou attestation tenant lieu de diplôme certifiée ;
- Une (des) attestation (s) de services rendus ;
- Une (des) certificat(s) de formation certifiée conformes en rapport avec le poste.

Les expressions d'intérêt doivent être adressées au Ministre des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 10 / 02 /2023 à 10h (Heure de Bujumbura) et porter expressément la mention « **AMI n° PEAPJF / 03 /2023 POUR LE POSTE D'UN EXPERT EN PASSATION DES MARCHÉS DU PEAPJF** ».

Au Secrétariat du MACEAJSC sis à l'adresse suivante :

À l'attention du Ministre des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Projet d'Entrepreneuriat Agro-Pastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes (PEAPJF)

Boulevard MWEZI GISABO

Tél : 257 22 25 80 42 et 257 22 25 97 15,

Email : minintegra@yahoo.fr

12. Information additionnelle ;

- Si le candidat retenu appartient à la fonction publique, la régularisation de sa position de fonctionnaire pour être conforme aux directives de la BAD sera une condition de mise en vigueur de son contrat. A cet effet, les représentants de l'Etat ou fonctionnaires ne peuvent être embauchés qu'à condition que cette embauche ne soit incompatible avec aucun règlement ou politique d'emploi du pays et que ces fonctionnaires : (i) soient en congé sans solde; (ii) ne soient pas embauchés par un organisme pour lequel ils ont travaillé, à moins qu'un délai raisonnable ne se soit écoulé entre leur départ de cet organisme et la mission proposée (12 mois); (iii) leur embauche ne crée pas de conflits d'intérêts.